

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2014

Le quinze mai deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 6 mai 2014.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, GUILLEMOT Marianne, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, LE LIBOUX Claude, LABORDE Catherine, LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, ROBIN Evelyne et ÉZANIC Jean-Louis.

Était absente excusée : Christelle MORAUT.

Madame MORAUT Christelle donne procuration à Mme EVENNO Carole pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : LE DÉVÉHAT Yannick.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2014.

DÉCISIONS

1°/ DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - PRÉCISIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la décision de délégation du conseil municipal au maire décidée lors de sa séance du 10 avril 2014, mais il convient de préciser les limites de la délégation pour les articles 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 20° et 21° conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : après avis du conseil municipal.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; Le conseil municipal précise que Monsieur le Maire est autorisé à ester en justice afin d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature ou le degré de la juridiction, et de se constituer partie civile au nom de la Commune.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : sur le territoire de la commune ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, en plus des délégations confiées lors du conseil du 10 avril 2014, les délégations complétées ci-dessus énoncées.

2°/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2014 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

Exploitation : Dépenses

- Compte 658 – Charges de gestion courante + 2 € (Dépense de fonctionnement)
- Compte 605-Achats de matériel, équipement, travaux - 2 € ((Dépense de fonctionnement)

3°/ MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait savoir que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. La commune doit communiquer 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de suppléants, la désignation des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants étant du ressort des services des impôts. Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des 4 taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPB, taxe foncière sur les propriétés non bâties –TFPNB, taxe d'habitation-TH et cotisation foncière des entreprises – CFE).

Monsieur le Maire demande donc à chaque élu de réfléchir sur les candidats susceptibles d'exercer cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose en tant que commissaires titulaires :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - Mme DORN Delphine | - Mme ROBIN Evelyne |
| - Mme BRETAGNOLLE Monique | - Mr FOURDAN Yvan |
| - Mr ROUSSEL René | - Mr DORN Jacques |
| - Mr LE BOZEC Didier | - Mr MORAUT Patrick |
| - Mr DESCAMP Elie | - Mme SATIS Annick |
| - Mme JOUAN Isabelle | - Mme PERON Marie-France |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose en tant que commissaires suppléants :

- Mr ALLANIC Jean
- Mr COUCHOURON Robert
- Mr EZANIC Jean Louis
- Mr MARTIN Jean Pierre
- Mr LE LIBOUX Claude
- Mr LE DEVEHAT Yannick
- Mme HOUEIX Magali
- Mr LE DIAGON Daniel
- Mr ELLIAS Claude
- Mme MORAUT Christelle
- Mme KERBELLEC Christine
- Mr HENRY Robert

4°/ CHEMIN DE CORNER HOËT : MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire propose de valider l'offre de la SARL NICOLAS de PONTIVY concernant la maîtrise d'œuvre pour le rétablissement du chemin de Corn Er Hoët pour un montant de 960.00 € HT soit 1152.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision d'attribuer la maîtrise d'œuvre à la SARL NICOLAS de PONTIVY pour un montant de 960.00 € HT soit 1152.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision au titulaire de l'offre.

5°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2014 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la réfection de la voirie communale pour cette année a été réalisée.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru sur les sites de Mégalis et de l'association des Maires du Morbihan. 5 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 avril 2014 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché à la société la mieux disante.

Monsieur LE BOUEDEC rappelle les routes qui seront remises en état : Locrio 155 ml, Lann er Vouillen 320 ml, Ninis 280 ml, Kerlenn 280 ml, Locmeltro 250 ml, Bouilleno 550 ml et Bodelhuit 160 ml.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 57 957.75 € HT soit 69549.30€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de réfection de la voirie communale pour 2014.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

A°/ CONSOLIDATION du BEFFROI de L'EGLISE PAROISSIALE

Monsieur le Maire propose de valider l'offre de la SARL Alain MACÉ concernant la consolidation du beffroi de l'église paroissiale pour un montant de 2321.80 € HT soit 2786.16 € TTC, et propose de réaliser les changements de moteurs (3319.20 € HT) sur l'année 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision valider l'offre concernant la consolidation du beffroi de l'église paroissiale pour un montant de 2321.80 € HT soit 2786.16 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision au titulaire de l'offre.

B°/ RÉFÉRENT ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un référent électricité (contact en cas d'incident).

Le conseil municipal après avoir délibéré, nomme Monsieur MARTIN Jean Pierre, en tant que référent électricité.

INFORMATIONS

1°/ AVANCEMENT DU PROJET DE LA CROIX MARGUERITE ET DU PRADIGO

Présentation du projet

2°/ BILAN VACANCES D'HIVER - ASSOCIATION GUERN MALGUENAC

Madame L'Hostis Stéphanie expose le bilan des vacances d'hiver de l'association Guern/Malguénac.

ALSH DE HIVER 2014 du 3 au 14 mars 2014 à GUERN et à MALGUENAC

Nombre d'enfants ayant participé : 1^{ère} semaine : 48 - 2^{ème} semaine : 53

5 animateurs dont 2 de Guern, 3 de Malguénac.

Activités :

- 24 enfants : patinoire de Lanester,
- 22 enfants : Royal Kids de Lanester,
- 33 enfants : Loisirs Land de Vannes.

Dépenses : 3550.34€

- charge de personnel : 2166.65€
- Activités : 547.45€
- Alimentation : 752.75€
- Repas animateurs : 57.00€
- Fournitures : 26.51€

Recettes : 3025.00€

- Facturation Guern : 1074.00€
- Facturation Malguénac : 1951.00€

Déficit de 525.34€

3°/ ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le dimanche 25 mai de 8H à 18H : Planning des permanences

4°/ MEMBRES NON ELUS DU CCAS

Les membres du CCAS sont Mme HELLEC Thérèse (MSA), KERBELLEC Christine, MARTIN Joëlle et Isabelle JOUAN.

5°/ ANIMATIONS JOURNÉES DE L'EUROPE

Le Pays de Pontivy participe aux journées de l'Europe du 12 avril au 24 mai 2014, par la valorisation des animations sur le tri, le recyclage et la récupération des déchets, ainsi que sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (information en mairie).

6°/ PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy communauté a créé 12 commissions lors de sa séance du 13 mai dernier, Monsieur le maire sollicite les conseillers municipaux afin de faire partie de ces commissions et de la commission intercommunale des impôts.

De plus, Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant à la Mission locale du Centre Bretagne.

- 1- Commission administration générale et personnel : **Non ouverte aux conseillers municipaux**
 - 2- Commission aménagement durable du territoire-transport-mobilité : **Yoann LE BADEZET**
 - 3- Commission développement économique-agriculture-enseignement supérieur et recherche : **Joseph LE BOUEDEC**
 - 4- Commission environnement et énergie :
 - 5- Commission finances : **Non ouverte aux Conseillers municipaux**
 - 6- Commission Mutualisation des moyens et solidarité intercommunale : **Jean Pierre MARTIN**
 - 7- Commission action sociale – petite enfance –habitat : **Morgane NEDELLEC**
 - 8- Commission tourisme et patrimoine : **Jean Pierre MARTIN**
 - 9- Commission travaux :
 - 10- Commission eau et assainissement : **Joseph LE BOUEDEC**
 - 11- Commission collecte, tri et valorisation des déchets : **Jean Louis EZANIC**
 - 12- Commission équipements sportifs et culturels : **Marianne GUILLEMOT**
- Commission des charges transférées : **Stéphanie L'HOSTIS**
Commission intercommunale des impôts : **Didier LE BOZEC**
Représentant à la Mission locale Centre Bretagne : **Stéphanie L'HOSTIS**

7°/ INFORMATIONS :

- Une rencontre privilégiée (pré vernissage) entre l'artiste Christelle Familiari, son œuvre et les habitants de la commune est organisée **le mercredi 21 mai, à 18 H 30 à la chapelle de Locmeltro.**
- Inauguration des 2 nouveaux circuits de randonnée le **samedi 7 juin 2014 à 10H30** rendez-vous à Quelven à côté du point I.

Prochain conseil le jeudi 12 juin à 20H30